

Ce que vous pouvez attendre de nous

L'échange avec la population locale garantit la réussite de l'Initiative dans la région de Port Hope. Dans le présent bulletin, le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité a l'intention de tenir le public au courant de l'évolution du projet pendant toutes les phases de l'initiative.

Pour répondre à vos questions et mettre fin à vos préoccupations, nous ouvrons aussi au 110, rue Walton, à Port Hope, le Centre d'information sur le projet. Au début, ce centre sera ouvert à temps partiel.

Ce que nous attendons de vous

Nous avons besoin de vos idées, de vos renseignements, de vos préoccupations – *de votre participation*. La consultation publique constitue un élément important des processus d'évaluation environnementale et d'attribution de permis. Nous voulons amorcer le dialogue maintenant.

Venez visiter le Centre d'information sur le projet et vous entretenir avec nous. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone ou par télécopieur ou vous inscrire à notre liste d'envoi. Nous avons besoin de vous pour assurer la réussite de cette initiative.

Visitez le site
www.llrwmo.org



Pour vous inscrire à notre liste d'envoi :

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____

(maison)

(bureau)

Envoyez à :

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

C. P. 118, Port Hope (Ontario) L1A 3V9

Téléphone : (905) 885-0291 ou sans frais : 1 866 255-2755; télécopieur : (905) 885-0273

Also available in English

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



EAEL
Énergie atomique
du Canada limitée

AECL
Atomic Energy
of Canada Limited

Canada

Nouvelles locales



INITIATIVE DANS LA
RÉGION DE PORT HOPE

Automne 2001, vol. 1, n° 1

Début du projet de nettoyage...

Le 19 juin 2001, Paul Macklin, député fédéral de Northumberland, et Alex Shepherd, député fédéral de Durham, annonçaient que le gouvernement du Canada s'engageait à investir 260 millions de dollars dans la région de Port Hope et de Clarington au cours des 10 prochaines années pour effectuer le nettoyage des sites contaminés et construire trois installations de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité.

L'engagement du gouvernement fédéral répond à la solution recommandée par la collectivité pour régler ce problème environnemental de longue date. Un accord juridique conclu entre le gouvernement du Canada et les municipalités établit les responsabilités pendant tout le processus.

Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) a été chargé par le gouvernement du Canada de faire fonction de « promoteur » du projet. Le Bureau représentera donc le gouvernement et entreprendra le programme d'études et de consultations publiques nécessaires reliées à l'évaluation environnementale du projet et aux permis des installations.

La planification, les études techniques et environnementales et la contribution du public définiront mieux les trois concepts de gestion des déchets radioactifs de faible activité proposés par les collectivités. L'exercice devrait prendre environ cinq ans.

Il faudra de cinq à sept ans de plus pour construire les installations, regrouper les déchets, nettoyer et remettre en état les emplacements et fermer les installations.

Sommaire

- Levés dans la région par hélicoptère et fourgonnette
- Déchets radioactifs de faible activité dans la région de Port Hope : Chronologie
- Gestion sûre des déchets pour les générations à venir
- Réponses à vos questions
- Échange d'information sur le projet



Lancement des levés aériens et terrestres

Conjointement à l'évaluation environnementale des projets de Port Hope et de Port Granby qui s'inscrit dans l'Initiative dans la région de Port Hope, un certain nombre d'études techniques commenceront cet automne et au cours de l'hiver.

Les résidents du secteur situé au sud du chemin de comté 2 dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, à l'est du chemin Newtonville, peuvent s'attendre à voir des hélicoptères voler à basse altitude pour recueillir l'information nécessaire afin d'établir la cartographie détaillée des secteurs du projet et de réunir des données détaillées de gammamétrie. On prévoit aussi des levés terrestres qui seront effectués au moyen de détecteurs de rayonnements ionisants montés sur des camions.

Ces levés permettront de planifier le nettoyage de l'emplacement des déchets radioactifs de faible activité en documentant les conditions environnementales du secteur à l'étude. Pour obtenir plus de renseignements sur ces activités, consultez le Centre d'information sur le projet situé au 110, rue Walton, à Port Hope.

Programme de protection de la valeur des biens immobiliers

Dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, le Programme de protection de la valeur des biens immobiliers (PVBI) est offert aux propriétaires de biens immobiliers situés à l'intérieur de l'ancienne ville de Port Hope et de secteurs désignés de Clarington et de l'ancien canton de Hope. Le Programme PVBI aide les propriétaires qui ont subi des pertes financières liées à des questions immobilières à la suite de l'Initiative dans la région de Port Hope.

Pour en savoir davantage au sujet du programme ou obtenir une demande d'aide financière, composez le (905) 885-2866 pour prendre rendez-vous ou présentez-vous au bureau du Programme PVBI situé au 38, rue Walton, bureau 3 (deuxième étage), du lundi au vendredi.

La gestion provisoire des déchets se poursuit à Port Hope

Le BGD RFA administre un programme provisoire de gestion des déchets à Port Hope depuis 1988. Afin de répondre aux besoins courants du programme, on



agrandit le site de stockage temporaire (SST) des déchets radioactifs de faible activité, situé dans le Quartier 1 de Port Hope, au nord de la rue Highland, en en construisant un deuxième en asphalte. Celui

qui date de 1988 a presque atteint sa capacité prévue et il en faut un deuxième pour stocker temporairement la terre contaminée recueillie dans le cadre du Programme de surveillance de la construction à Port Hope.

Par l'entremise de son Comité d'examen des politiques, la municipalité de Port Hope participe à la gestion provisoire des déchets radioactifs de faible activité sur ce territoire de la municipalité et l'expansion de cette installation de stockage temporaire facilitera le rythme normal de la construction et de l'aménagement dans la collectivité. Les matériaux déposés dans le SST seront éventuellement intégrés à l'installation proposée de gestion à long terme des déchets.

des méthodes établies par la collectivité pour décontaminer l'emplacement des déchets et gérer ces déchets locaux.

Quels avantages la municipalité tirera-t-elle d'avoir accepté d'accueillir une installation fédérale de stockage des déchets radioactifs de faible activité?

Les terrains des localités seront décontaminés et des sites auparavant inaccessibles seront récupérés pour le public.

Les municipalités de Clarington et de Port Hope et le canton de Hope ont reçu une subvention d'hébergement de 10 millions de dollars (30 millions au total) pour s'attaquer comme elles le jugeront bon aux répercussions que l'on pourrait relier à l'implantation, dans leur territoire, d'installations de gestion à long terme des déchets radioactifs.

En outre, les coûts d'aménagement et de décontamination estimés à 230 millions de dollars (sur 10 ans) constitueront un stimulant important pour l'économie. Les avantages incluront des emplois locaux dans les domaines de l'environnement, du génie et de la construction, des contrats d'approvisionnements locaux, la création d'emplois et d'importantes améliorations de l'infrastructure des localités.

Vous avez des questions au sujet de l'Initiative dans la région de Port Hope? Nous sommes là pour y répondre. Faites-les parvenir à l'adresse suivante : Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité
C. P. 118
Port Hope (Ontario)
L1A 3V9

ioactifs de faible activité pour les générations à venir

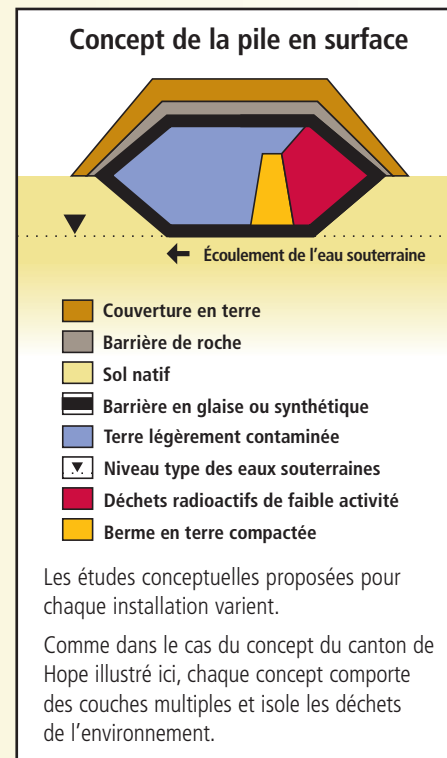
applicables. Au cours des prochaines années, les propositions des trois collectivités seront étudiées conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN).

L'évaluation environnementale du projet conformément à la LCEE comportera des études techniques et scientifiques, une étude et des commentaires de la population et des dirigeants locaux, des organismes provinciaux et fédéraux, et d'autres parties intéressées.

En outre, chaque installation suivra un processus d'obtention de permis à étapes multiples dirigé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La CCSN examinera la sûreté publique et environnementale pendant la planification, la construction et la surveillance à long terme des installations de gestion des déchets radioactifs de faible activité.

Ces concepts seront perfectionnés en fonction de la participation communautaire et technique à l'évaluation environnementale et au processus d'obtention de permis. Lorsque les installations seront construites, la surveillance se poursuivra. Les résultats seront communiqués à la collectivité ainsi qu'aux organismes gouvernementaux. La collectivité déterminera l'aménagement paysager après la construction et les utilisations récréatives de chaque emplacement.

Concept de la pile en surface



Réponses à vos questions...

... sur la décontamination et la gestion sûre à long terme des déchets radioactifs de faible activité dans la région de Port Hope et de Hope et Clarington

Les déchets ne sont-ils pas stockés actuellement en toute sûreté? S'ils le sont, pourquoi dépenser l'argent des contribuables pour construire ces trois installations de gestion à long terme des déchets?

Même si elle ne constitue pas un risque immédiat, la situation actuelle ne convient pas pour la gestion à long terme et il faut régler la question par la décontamination et la gestion à long terme en toute sûreté. Dans le cadre de ce projet, on décontaminera et isolera les déchets radioactifs de faible activité et la terre contaminée qui se trouvent actuellement dans les localités.

L'accord conclu entre le gouvernement du Canada et les municipalités permet de trouver des solutions à des problèmes de gestion des déchets radioactifs de faible activité antérieurs qui perturbent les localités de la région de Port Hope depuis des années. Le nettoyage proposé inclut les sédiments dans le port de Port Hope, d'autres déchets industriels non radioactifs qui se trouvent à des endroits précis et les déchets d'Eldorado nucléaire Ltée produits avant 1988 et maintenant stockés par la société Cameco.

À Port Hope, on recueillera les matières et les déchets contaminés qui seront empilés et seront faciles à surveiller. Les déchets actuellement stockés aux installations de gestion des déchets réglementées de Port Granby et de Welcome seront isolés de l'environnement dans des piles semblables.

En quoi consiste l'accord juridique?

L'accord juridique a été signé par la municipalité de Clarington, le canton de Hope, la ville de Port Hope (en décembre 2000) et le gouvernement du Canada (en mars 2001). Ce document définit les modalités sur lesquelles les parties se sont entendues pour décontaminer les déchets antérieurs dans les trois localités et en assurer la gestion à long terme.

Il énonce l'engagement pris par le gouvernement du Canada de mettre en œuvre

Gestion sûre des déchets rad

Le concept recommandé par les localités pour isoler les déchets radioactifs de faible activité dans la région de Port Hope est celui de la pile en surface imperméable. Ce concept a été mis en œuvre efficacement à de nombreuses installations de gestion des déchets radioactifs de faible activité dans le monde entier.

Des comités communautaires locaux ont élaboré des concepts relatifs aux installations de gestion à long terme en surface, que les municipalités du canton de Hope, de Port Hope et de Clarington ont adoptés. On propose trois installations – à Clarington, à l'Installation de gestion des déchets de Port Granby et à Port Hope et Hope, près de la rue Highland, ainsi qu'à l'Installation de gestion des déchets de Welcome.

Les études conceptuelles des installations de Port Hope, du canton de Hope et de Clarington varient selon l'apport reçu de la collectivité, l'état du site et le caractère et le volume des déchets à confiner. Chaque concept devra demeurer sûr pendant plus de 500 ans. L'entretien, la surveillance et le contrôle institutionnel en assureront le rendement continu.

Avant que l'on construise des installations de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité, le projet doit satisfaire aux normes réglementaires, environnementales et locales

UN PROBLÈME QUI REMONTE À DES ANNÉES

Nous saisissons aujourd'hui l'occasion de remettre l'environnement en état pour les générations à venir.



Des déchets radioactifs de faible activité dans la région de Port Hope

Il y a actuellement environ un million de mètres cubes de déchets radioactifs de faible activité et de terre contaminée à divers endroits à Clarington, dans le canton de Hope* et dans la ville de Port Hope*.

Ces déchets radioactifs de faible activité ont été produits par des méthodes antérieures de raffinage du radium et de l'uranium utilisées par une société d'État fédérale, Eldorado nucléaire Ltée, et ses prédécesseurs du secteur privé. Les déchets contiennent du radium 226, de l'uranium et de l'arsenic en proportions diverses.

La majeure partie des déchets se trouve à l'Installation de gestion des déchets de Port Granby à Clarington, et à l'Installation de gestion des déchets de Welcome, dans le canton de Hope. Ces installations appartiennent à la société Cameco et sont réglementées par la

Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Le reste des matériaux se trouve dans la ville de Port Hope. Une partie est regroupée dans des installations de stockage provisoire réglementées, tandis qu'il y en a d'autres à des endroits non réglementés.

Les efforts qui se poursuivent depuis 20 ans visent à trouver une stratégie appropriée de gestion à long terme de ces déchets. En 1997, le canton de Hope a présenté au gouvernement du Canada une proposition pour lancer des pourparlers au sujet d'une solution locale de gestion à long terme des déchets. La proposition a été acceptée et, en deux ans, chacune des trois municipalités a élaboré son propre concept de gestion des déchets.

L'accord juridique conclu entre le gouvernement du Canada et les municipalités plus tôt cette année repose sur les concepts locaux de gestion des déchets mis au point par les municipalités. Il définit les modalités d'exécution du projet.

* La ville de Port Hope et le canton de Hope ont fusionné le 1^{er} janvier 2001 et sont devenus les quartiers 1 et 2 de la ville de Port Hope. Lorsqu'il est mentionné dans le présent bulletin de Port Hope et du canton de Hope avant cette date, il est question des anciennes municipalités.

Déchets radioactifs de faible activité dans la région de Port Hope : Chronologie

1932 *Eldorado Gold Mines Ltd.* ouvre des installations de raffinage du radium à Port Hope.

1933-1939 Les résidus de traitement sont gardés sur le site de l'usine.

1939-1944 Les résidus de traitement sont stockés entre 300 et 400 mètres à l'ouest du site de l'usine (aire de stockage Lakeshore).

Années 30 à 70 Des biens immobiliers et des emplacements de la ville de Port Hope sont contaminés de diverses façons, y compris par des déversements survenus au cours du transport, des détournements non consignés, non surveillés ou non autorisés de matériaux de remblayage et de matériaux contaminés, l'érosion éolienne et hydrique, et la propagation de la contamination provenant d'aires de stockage de résidus.

1942-1954 Le raffinage de l'uranium remplace celui du radium.

1944 Le gouvernement du Canada prend possession d'*Eldorado Gold Mines Ltd.* et l'entreprise devient *Eldorado Mining and Refining Ltd.*

1945-1948 Les résidus de traitement sont stockés dans l'aire de stockage des résidus de Monkey Mountain (à côté de la rue Highland, auparavant Pidgeon Hill), à Port Hope.

1948-1974 Le complexe de stockage de Pidgeon Hill est utilisé pour stocker de l'équipement usagé, pour l'incinération, etc. (et non pour stocker des résidus).

1948-1954 Les résidus sont stockés dans l'aire de stockage des déchets de Welcome, dans le canton de Hope, à environ 3 km au nord-ouest du site de l'usine.

1953-1954 On met fin au raffinage du radium et on démantèle les installations pour ensuite les enlever du site de l'usine.

1955-1988 Les activités de gestion des déchets se déroulent à environ 13 km à l'ouest vers l'aire de stockage des résidus de Port Granby, dans le canton de Clarke (aujourd'hui Clarington).

1962 L'entreprise devient Eldorado nucléaire Ltée et en 1982, Les Ressources Eldorado Ltée.

1976-1981 La Commission de contrôle de l'énergie atomique dirige un programme de réduction des rayonnements de grande envergure dans la ville de Port Hope. Plus de 100 000 tonnes de terre contaminée sont transportées à un site des Laboratoires de Chalk River.

1982 Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) est créé et chargé de gérer les déchets antérieurs dans la ville de Port Hope et partout au Canada.

1982-aujourd'hui Le BGDRFA enquête, puis caractérise et regroupe certains déchets à l'intérieur de la ville de Port Hope. Le Programme de surveillance de la construction est mis en place afin de réduire au minimum la propagation de la contamination.

1988 Cameco achète du gouvernement fédéral les biens d'Eldorado. Cameco assume la responsabilité de la gestion des déchets aux installations de Welcome et de Port Granby.

1988-aujourd'hui Les programmes de réduction, de recyclage et de récupération des déchets de Cameco réduisent au minimum la production de déchets. De faibles volumes de déchets produits sont maintenant stockés sur place.

1988 Le gouvernement fédéral établit le Groupe de travail chargé du choix d'un site de gestion des déchets faiblement radioactifs afin de choisir le site d'une installation permanente de gestion des déchets dans la région de Port Hope.

1988-1996 Dans le contexte d'un exercice de coopération, le Groupe de travail chargé du choix d'un site invite toutes les municipalités de l'Ontario à envisager d'accueillir une installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité, mais on ne parvient pas à conclure d'entente.

1997 Le canton de Hope lance une proposition communautaire afin de construire une installation de gestion à long terme des déchets à Welcome.

1998 Port Hope et Clarington élaborent aussi des propositions afin d'établir sur leur territoire des installations de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité.

2000 Le gouvernement du Canada et le canton de Port Hope, Port Hope et Clarington paraphent des *Principes d'entente* décrivant les modalités d'un projet de nettoyage des déchets radioactifs de faible activité dans les trois collectivités.

2001 Le gouvernement fédéral et les municipalités signent un accord juridique en vertu duquel ils s'engagent à effectuer la décontamination et à isoler les déchets radioactifs de faible activité dans des installations de stockage en surface conçues pour durer au moins 500 ans.

Le projet est mis en œuvre.

